



DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE ROCHEFORT
RAPPORT ANNUEL 2025

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet			
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)			

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ⁶
2017	2017	14.04.2025	26.05.2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ⁷	13/03/2025	Nombre de présents	6
	01/07/2025		20
	18/11/2025		16
	31/03/2025		10
Réflexion sur l’opération de développement rural			
	Vu sa recomposition (voir délibération du Conseil communal en annexe) et les incertitudes sur les deux demandes de convention déposées en 2024, la CLDR ne s’est réunie que trois fois en 2025. Chaque rencontre a permis de faire le point sur l’état d’avancement des projets et des groupes de travail mais aussi d’échanger de nombreuses informations sur les activités à venir. La réunion de mars avait un caractère plus administratif, avec la recomposition de la Commission et l’approbation du rapport annuel. La réunion de début juillet a permis d’accueillir les nouveaux membres et de leur présenter les principes d’une opération de développement rural, puis de voir l’état d’avancement du PCDR de Rochefort. En novembre, les participants ont priorisé les projets à introduire dans de futures conventions ainsi que les projets à creuser lors de futures réunions de la CLDR ou de groupes de travail. La réunion plénière du Groupe de Travail Nature a porté sur la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de l’appel à projets BiodiverCité 2024, ainsi qu’un retour sur les réalisations de 2023. Cette rencontre était aussi l’occasion de « réseauter », notamment en faisant le lien avec les activités ‘nature’ du Centre culturel.		

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	FP 5 – lot 1 (phase 2)
Intitulé du projet	Aménagement des abords de l’atelier rural de Préhyr
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d’exécution	2026
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d’exécution	

DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE ROCHEFORT
RAPPORT ANNUEL 2025
Annexe à la partie 4

Délibérations du Conseil communal du 14 avril 2025 approuvant la modification de la composition de la CLDR

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 mars 2025

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 1^{er} juillet 2025

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 18 novembre 2025

Compte-rendu du groupe de travail Nature du 31 mars 2025

Séance du 14 avril 2025

Présents :

Monsieur Julien DEFAUX, Bourgmestre - Président;

Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, 1er Échevin;

Madame Louise MERTZ, Monsieur Arthur ZABUS, Madame Vanessa GONAY, Monsieur Grégory JACQUET, Échevins;

Monsieur Léonard BILLIET, Monsieur Jean-Pol LEJEUNE, Madame Leslie WIRTZ, Monsieur Jean-Yves ANTOINE, Madame Angie WIRTZ, Madame Charlotte BODART, Monsieur Rodolphe CAPON, Madame Florence DALEM, Madame Isabeau GOETZ, Monsieur Thierry LAVIS, Monsieur Laurent LIBOTTE, Monsieur Gérard LUPCIN, Madame Carine SCHAEERS, Monsieur Pol BOUCHE, Monsieur Bernard CONVIÉ, Conseillers;

Madame Janique LEJEUNE, Présidente du CPAS;

Monsieur Luc PIRSON, Directeur général;

Excusé :

Monsieur Christophe DAVIN, Conseiller;

Délibération n° CC/20250414-8.

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (C.L.D.R) - RENOUELEMENT PARTIEL.

Monsieur Arthur ZABUS, Échevin, se retire (article L1122-19 du C.D.L.D).

Le Conseil Communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 11.04.2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12.06.2014 portant exécution du décret du 11.04.2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20.11.1991 portant exécution du décret du 06.06.1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 24.08.2015, approuvant la circulaire 2015/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) ;

Vu l'article 6 du décret susvisé du 11.04.2014, portant sur la composition de la Commission Locale de Développement Rural et prévoyant les dispositions suivantes :

- la commission est présidée par le Bourgmestre ou son représentant. Elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants,
- un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal,
- les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population ;

Vu son article 9 relatif au fonctionnement de la C.L.D.R. ;

Vu l'arrêté ministériel du 12.10.2020 approuvant la circulaire 2020/1 relative aux modalités de mise en œuvre des programmes communaux de développement rural, et plus particulièrement son chapitre 4 présentant les dispositions relatives aux modalités d'approbation de la composition de la CLDR et de son ROI ;

Délibération n° CC/20250414-8 (suite 2).

Vu la délibération du Conseil communal du 26.05.2021, n° 094/2021, décidant d'approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural, proposé par la C.L.D.R. suite à l'arrêté ministériel du 12.02.2021, approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu le règlement d'ordre intérieur pour la commission locale de développement rural de Rochefort;

Vu l'article 5 du R.O.I. qui mentionne que le Conseil communal désigne le(la) Président(e) et le(la) Vice-Président(e) de la CLDR;

Vu l'article 11 du R.O.I. qui mentionne que l'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote;

Vu la délibération du Conseil communal du 24.04.2023, n° 070/2023, arrêtant la composition de la CLDR de la manière suivante :

Membres effectifs

1. BRISBOIS Joseph (Montgauthier)
2. FIVET Jean-Luc (Jemelle)
3. FIASSE Anne-Françoise (Han-sur-Lesse)
4. GUYOT Françoise (Frandeux)
5. HENRARD Alain (Lessive)
6. JASPART Catherine (Lavaux-Sainte-Anne)
7. JACQUES Vincent (Jamblinne)
8. LIBERT Marc (Jamblinne)
9. LOUIS Annick (Briquemont)
10. PIRSON Bénédicte (Rochefort)
11. POULAIN Amaël (Buissonville)

Membres suppléants

1. JEANBATPTISTE Eric (Jemelle)
2. BROHET Alain (Jemelle)
3. BERTRAND Sylvie (Han-sur-Lesse)
4. LAROCHE Marc (Frandeux)
5. BIEVET Marc (Eprave)
6. D'OCQUIER André (Eprave)
7. LOTHAIRE Marie-Claire (Rochefort)
8. VUYLSTEKE Paul (Wavreille)
9. MARCHAL Didier (Rochefort)
10. BLAJ Iosefina (Rochefort)
11. DESANTOINE Eric (Buissonville)

Représentants du Conseil :

12. CAP2030 : MOMMAERTS-HERMAN Julie
13. UCPR : HENIN Jean-Marie
14. Ecolo : CONVIE Bernard

12. CAP2030: HERMAN Yvon
13. UCPR : LAVIS Thierry
14. Ecolo : LEBEAU Françoise ;

Vu la délibération du Collège communale du 17.02.2025, n° COL/20250217-14, décidant de lancer la procédure d'appel à candidature en vue de remplacer les membres suivants démissionnaires :

- Alain HENRARD(Lessive),
- Catherine JASPART(Lavaux-Sainte-Anne),
- Anne-Françoise FIASSE (Han-sur-Lesse),
- Françoise GUYOT(Frandeux),
- Marc LIBERT(Jamblinne),
- André D'OCQUIER(Eprave),
- Paul VUYLSTEKE(Wavreille),
- Eric DESANTOINE(Buissonville),
- Amaël POULAIN(Buissonville);

Vu l'appel à candidatures lancé via le site internet et la page Facebook de la Ville ainsi qu'une annonce publiée dans le journal local « Le Courrier »;

Vu les 7 candidatures reçues :

1. Camille COLSON (Rochefort),
2. Luc VALLETTE (Rochefort),
3. Gaetano DEL BUFALO,
4. Karin SIMON (Eprave),
5. Laurent DUBOIS (Wavreille),
6. Ava BARTOLOVIC (Jemelle),

Délibération n° CC/20250414-8 (suite 3).

7. Vincent CORDIER (Villers-sur-Lesse);

Attendu que le nombre de membres, hors représentants du Conseil communal, est ainsi porté à 20 (10 effectifs et 10 suppléants) ;

Attendu qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Communaux, il convient également de procéder à la désignation des représentants communaux ;

Attendu dès lors qu'il est proposé de maintenir à 6 le nombre de représentants du Conseil communal (3 membres effectifs et 3 membres suppléants) au sein de la C.L.D.R. ;

Attendu que, pour la désignation des représentants parmi les Conseillers communaux, il est proposé d'appliquer le clivage majorité/opposition ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

À L'UNANIMITÉ (21 VOIX POUR) :

DECIDE de fixer comme suit la nouvelle composition de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) :

Membres effectifs	Membres suppléants
JEANBAPTISTE Eric	BROHET Alain
FIVET Jean-Luc	BARTOLOVIC Ava
COLSON Camille	VALETTE Luc
PIRSON Bénédicte	BLAJ Iosefina
LOTHAIRE Marie-Claire	MARCHAL Didier
BIEVET Marc	BERTRAND Sylvie
CORDIER Vincent	JACQUES Vincent
BRISBOIS Joseph	LAROCHE Marc
SIMON Karine	DUBOIS Laurent
LOUIS Annick	DEL BUGALO Gaetano

Représentants du Conseil :

Membres effectifs	Membres suppléants
WIRTZ Angie (Présidente)	MERTZ Louise
LEJEUNE Jean-Pol	BILLIET Léonard
LAVIS Thierry	CONVIÉ Bernard

DÉCIDE de désigner Mme Angie WIRTZ comme Présidente et M. Jean-Pol LEJEUNE, comme Vice-Président ;

Délibération n° CC/20250414-8 (suite 4).

La présente sera transmise, pour information, au Ministre en charge du développement rural ainsi qu'à l'Administration régionale (Service extérieur de Ciney).

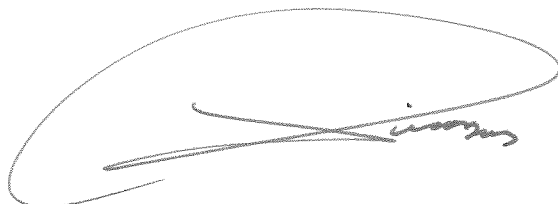
Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

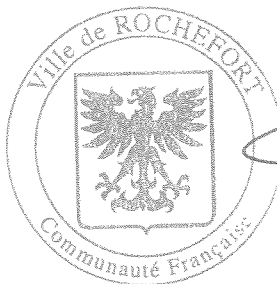
Le Président,
(s) J. DEFAUX.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 15 avril 2025.

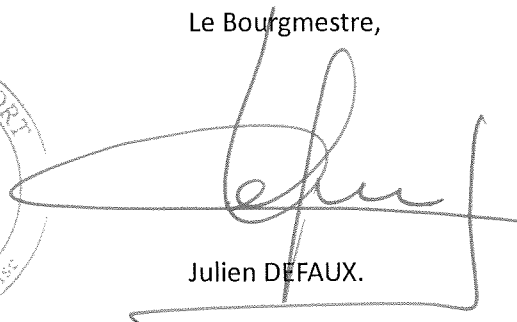
Le Directeur général,



Luc PIRSON.



Le Bourgmestre,



Julien DEFAUX.

Marloie, le 14 mars 2025

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°33

En visioconférence, le 13 mars 2025



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : faire le point sur la composition de la CLDR, approuver le rapport annuel.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Finaliser la procédure relative au rapport annuel	Fin mars	COMMUNE
Recomposer la CLDR	Fin mars	COMMUNE / FRW
Envoyer la nouvelle composition de la CLDR à tous les membres	Mi-avril	COMMUNE / FRW
Envoyer l'invitation pour le GT Nature	Mi-mars	COMMUNE / FRW

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions

-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

Madame Louise Mertz, Echevine en charge du développement rural, et Madame Margaux Keller, employée communale, accueillent les participants. M. Jacquet, FRW, présente l'ordre du jour.

Exceptionnellement, cette réunion se tient en visioconférence. D'une part, la rencontre sera essentiellement consacrée à l'approbation du rapport annuel. Il s'agit d'une procédure importante pour le financement de futurs projets, mais fort administrative. D'autre part, la commune doit rentrer ce dossier à la Région pour le 31 mars et il n'était donc pas possible d'attendre la recomposition de la CLDR.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024

- ✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 mai 2024 est approuvé sans modification.

2. Composition de la CLDR

Petit rappel des règles

La FRW rappelle que la composition de la CLDR est organisée par différents textes officiels (décret relatif au développement rural, règlement d'ordre intérieur...). Il en ressort essentiellement que :

- La CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs, y compris lors de votes.
- Un quart (maximum) des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
- La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieux associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).

Etat de la situation

La composition actuelle (28 membres) date du 24 avril 2023. Suite aux élections communales d'octobre 2024, les représentants du Conseil communal (6 personnes) doivent être revus.

En ce début de législature communale, c'était aussi l'occasion d'interroger l'ensemble des membres de la CLDR sur leur volonté de poursuivre leur engagement. C'est évidemment intéressant d'avoir des personnes qui poursuivent leur mandat et assurent ainsi une certaine continuité dans le suivi des réflexions. Mais, les priorités de chacun peuvent aussi changer et il est dès lors préférable de laisser la place à quelqu'un de plus disponible.

En janvier, chaque membre de la CLDR a reçu un courrier, avec réponse pour le 3 février. Il y a ensuite eu un rappel et finalement un appel téléphonique aux dernières personnes qui n'avaient pas répondu. Au final, 9 membres de la CLDR ont démissionné (hors représentants politiques) :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - DESANTOINE Eric (Buissonville) | - JASPART Catherine (Lavaux-Ste-Anne) |
| - D'OCQUIER André (Eprave) | - LIBERT Marc (Jamblinne) |
| - FIASSE Anne-Françoise (Han-sur-Lesse) | - POULAIN Amaël (Buissonville) |
| - GUYOT Françoise (Frandeux) | - VUYLSTEKE Paul (Wavreille) |
| - HENRARD Alain (Lessive) | |



Connait-on les raisons de ces démissions ?

La question n'a pas été posée systématiquement, mais plusieurs personnes ont avancé le manque de temps, ainsi que des raisons professionnelles ou politiques.



La CLDR prend acte de ces démissions.

Recomposition

La commune a fait un large appel aux candidatures : article dans Le Courrier, site internet et page FB de la commune, mails via les membres de la CLDR... L'appel se clôturera le 15 mars. Actuellement, la commune a reçu 9 candidatures.



La nouvelle composition devra être approuvée par le Conseil communal (le 14 avril).



Dès l'approbation par le Conseil, la nouvelle composition de la CLDR sera envoyée à tous les membres.

3. Présentation du rapport annuel

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente...)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Le rapport annuel a été envoyé aux membres de la CLDR préalablement à la réunion. Ce document a été rédigé par Margaux, sur base du tableau de synthèse des projets issu du PCDR. La FRW a rédigé le « bilan de la CLDR », relatif aux activités des groupes de travail et de la CLDR.

Margaux présente quelques éléments importants du rapport. Ainsi, les trois projets financés dans le cadre du développement rural avancent bien (voir point suivant). Le lecteur peut aussi constater que plusieurs projets du PCDR font l'objet de financements par d'autres sources que le développement rural. C'est le cas des abords de la salle de Buissonville (par l'appel à projets « C'est ma ruralité ») ou de la salle de Havrenne (par le SPW MI - Rénovation énergétique des infrastructures sportives car la salle abrite notamment les vestiaires de la balle pelote).



La CLDR donne son accord sur le rapport annuel, sachant que deux demandes de conventions sont toujours en attente de l'accord de la Ministre.



Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil Communal.

4. Bref état d'avancement des projets

4.1. La création d'un atelier rural à Préhyr

La commune a obtenu un subside complémentaire (UREBA) pour le chauffage. En 2024, la commune a mené les procédures de marchés publics pour les 5 lots ; tout est finalisé et approuvé par la Région. C'est l'entreprise Tasia & Fils (Durbuy) qui a remporté le lot 1 (gros œuvre, parachèvements et abords).

L'épicerie de l'asbl RELAIS a déménagé fin février (dans le zoning, près de la donnerie). L'implantation du chantier va modifier un peu les habitudes des utilisateurs du site (accès voitures...) ; un courrier leur a été envoyé pour les prévenir.

Les travaux ont débuté le 3 mars, pour une durée de 270 jours calendrier.

4.2. L'aménagement des entrées de villages

Suite à la convention-réalisation signée le 6 juin 2024, la commune a mené la procédure de marché public (un seul lot). C'est l'entreprise Halloy (Rocheft) qui a obtenu le marché.

Les travaux débiteront en août 2025.



Comme discuté lors de réunions précédentes, les totems ont été abandonnés sur toutes les routes (communales et régionales). Le projet porte donc sur des aspects de sécurité.

4.3. La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux

La commune a reçu le permis d'urbanisme le 8 novembre 2024 et a ainsi pu compléter le projet définitif.

La convention-réalisation rédigée par le SPW (avec le financement principal du projet), sera soumise au Conseil communal d'avril.

4.4. Nouvelles demandes de conventions

Deux demandes de conventions sont initiées :

- Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr
- Aménagement du tronçon de voie lente près de la ferme de Jambjoûle

Le Conseil communal a approuvé les conventions-faisabilités le 29 avril 2024. Il faut maintenant obtenir l'accord de la Ministre.

5. Divers



La prochaine réunion de la CLDR se tiendra en mai, une fois la nouvelle composition approuvée par le Conseil communal.



Le GT Nature se réunira le lundi 31 mars 2025 à 18h00 à Préhyr. Il s'agira surtout de mettre en œuvre les projets retenus dans le cadre de l'appel BiodiverCité 2024.



A Jemelle, la nouvelle statue de Sainte-Marguerite sera inaugurée le 17 mai. L'ancienne avait été volée. La nouvelle œuvre a été réalisée par Vincianne Renard, grâce à un financement du SI de Jemelle et de la Ville de Rochefort.

Appel à projets « Vis mon village » :

La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au 15/04/2025. → La FRW est disponible au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.

Plus d'infos : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village>.

Pour la FRW,

Alain JACQUET

Présents le 13/03/25 :

- Louise Mertz, Echevine en charge du développement rural ;
- Iosephina Blaj, Joseph Brisbois, Alain Brohet, Jean-Luc Fivet, Annick Louis, Membres de la CLDR ;
- Margaux Keller, employée communale en charge du développement rural ;
- Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 13/03/25 :

- Marie-Claire Lothaire, Marc Bievet, Bénédicte Pirson, Membres de la CLDR.

Marloie, le 7 juillet 2025

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°34

À l'unité 4 de Préhyr, le 1^{er} juillet 2025



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : accueillir les nouveaux membres de la Commission, leur présenter le cadre de référence (développement rural, ROI...) et dresser l'état d'avancement des projets et des groupes de travail.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Préparation d'un contrat de location pour l'atelier rural de Préhyr	Pour l'automne	COMMUNE
Révision de la bande cyclable suggérée au niveau des entrées de villages	Dès que possible	COMMUNE et STP
Nouvel empiérement du chemin près de Jambjoûle	Dès que possible	COMMUNE
Participation aux Journées du Patrimoine à Jemelle	Second WE de septembre	TOUT LE MONDE !
Prise en compte des problèmes de sécurité routière	Dès que possible	COMMUNE
Envoi de la liste des projets du PCDR	Pour la prochaine réunion	COMMUNE et FRW

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions

-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur Alain Jacquet, FRW, accueille les participants et présente l'ordre du jour.

1. Accueil et prise de contact

Il s'agit de la première réunion de CLDR selon la nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 14 avril 2025 ; dès lors, des présentations s'imposent !

Alain Jacquet est agent de développement à la Fondation rurale de Wallonie (FRW), un organisme indépendant en charge de missions de service public confiées par la Wallonie.

La FRW remplit plusieurs missions :

- La principale est l'accompagnement de 135 communes menant une opération de développement rural, tout comme Rochefort
- Facilitateur pour les projets bois-énergie du secteur public
- Interface LEADER, relais entre les GAL (dont celui de Romana dont fait partie Rochefort) et les administrations régionales, liens avec les PCDR des communes
- Appui et de conseil pour l'appel à projets BiodiverCité
- Expertise notamment en matière d'urbanisme, aménagement du territoire et patrimoine

Les agents de développement sont répartis en 10 équipes de terrain ; Alain travaille dans l'équipe Ardenne-Famenne basée à Marloie.

➔ **C'est ensuite aux membres de la CLDR de se présenter à tour de rôle à l'aide d'un petit objet choisi personnellement et qui les représente.**

Le tour de table met en évidence la grande diversité présente autour de la table, tant au niveau géographique et professionnel que des compétences et centres d'intérêt. Cela augure des discussions fort intéressantes.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mars 2025

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 mars 2025 est approuvé sans modification.

3. Qu'est-ce qu'une opération de développement rural ?

Une Opération de développement rural (ODR) vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement (le Programme communal de Développement rural). Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs (vie associative, culture, économie, agriculture, mobilité, santé, environnement...). Tout au long de cette Opération, la commune s'engage à mener avec ses citoyens une réflexion globale et cohérente sur le développement à long terme de la commune.

Le décret wallon du 11 avril 2014 définit le développement rural et plusieurs arrêtés et circulaires précisent les modalités de mise en œuvre (voir sur <https://agriculture.wallonie.be/home/ruralite-et-foncier/ruralite/programme-communal-de-developpement-rural/principe.html>).

Une ODR aboutit à des réalisations concrètes.

La commune de Rochefort a déjà mené deux opérations de développement rural, avec des Programmes approuvés de 1994 à 2004 et de 2008 à 2013. Les subsides du développement rural ont permis de concrétiser plusieurs projets comme l'aménagement de la maison Mottet à Jemelle, des aménagements d'espaces publics (site de Lorette, Buissonville, Montgauthier, Ave, Villers-sur-Lesse...), la création de la maison de village du Ry de Vachaux, la création d'une miellerie artisanale, la mise en valeur du site de l'Ermitage à Auffe et de différents points de vue.

L'ODR se compose de deux grandes phases :

- 1) La phase d'élaboration du Programme communal de Développement rural (PCDR). A Rochefort, celle-ci s'est déroulée de septembre 2016 à juin 2018. De nombreux citoyens ont exprimé leurs souhaits pour l'avenir de leur territoire et ont construit avec les élus les objectifs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 années à venir. Document de synthèse de l'ODR, le PCDR reprend entre autres un diagnostic de la commune, un résumé de la participation citoyenne, la stratégie de développement (en annexe 1) ou encore les fiches-projets...
- 2) La phase de mise en œuvre du PCDR, qui démarre dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Cette approbation ouvre la porte à des subventions régionales. A Rochefort, le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 9 mai 2019 pour une validité de 10 ans.

➔ **Concrètement, à Rochefort, la phase d'élaboration du PCDR (Programme communal de Développement rural) est clôturée. Il s'agit de mettre en œuvre les projets repris dans ce Programme afin d'atteindre les objectifs de développement identifiés.**

Toute l'information relative à l'Opération de Développement rural et au PCDR de Rochefort est reprise sur le site <https://www.rochefort-odr.info/>.

Où en est-on dans la mise en œuvre du PCDR à Rochefort ?

Actuellement, la commune a obtenu trois conventions du développement rural pour financer des projets (voir plus loin pour les détails).

Mais, la commune a aussi concrétisé des projets du PCDR via d'autres financements :

- Rénovation de la salle de la balle-pelote à Montgauthier
- Aménagement des abords de la salle de Buissonville (par l'appel à projets « C'est ma ruralité »)
- Aménagement de la salle d'Havrenne (par le SPW MI - Rénovation énergétique des infrastructures sportives car la salle abrite notamment les vestiaires de la balle pelote)
- Création de logements
- ...

A côté de ces gros projets matériels, l'ODR a aussi permis de lancer des réflexions sur l'accueil des nouveaux habitants au niveau des villages, le Plan d'Actions Energie Durable – Climat (PAEDC), la remise d'un avis sur la création d'une aire d'envol de parapentes au Belvédère, le projet citoyen d'habitat solidaire (solution intermédiaire entre l'habitation individuelle et la maison de repos) ...

4. Rôle et fonctionnement de la CLDR

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est constituée d'un échantillon représentatif d'habitants de la commune (différents villages, tranches d'âges, catégories socio-professionnelles, ...). Elle compte maximum ¼ d'élus. Les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions et ils ont tous les mêmes droits, y-compris lors de votes.

En période de mise en œuvre du PCDR (volet plus concret avec les projets), la CLDR a pour mission de piloter l'opération de développement rural, donner son avis sur les projets (esquisse, avant-projet...), représenter et informer la population, proposer aux mandataires les projets du PCDR à activer, s'impliquer concrètement dans les projets immatériels, ...

Le fonctionnement de la CLDR est régi par un **règlement d'ordre intérieur** (ROI).

Le contenu du ROI est en très grande partie imposé par l'arrêté ministériel du 12 février 2021. Chaque participant a reçu le règlement avec l'invitation à la réunion.

Quelques éléments à retenir :

- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Les membres absents à un minimum de trois réunions successives seront interrogés sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Les membres absents à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office (Article 7).
- La CLDR doit se réunir au minimum 4 fois par an (Article 11).
- Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. ... (Article 18). Cette procédure n'est appliquée que pour des décisions très importantes : l'approbation du PCDR, d'une demande de convention, d'un dossier d'addendum et de la demande d'un budget participatif. Aucun système de procuration n'est prévu ; l'objectif de cet article est de s'assurer d'une réelle participation citoyenne.
- Pour le reste, les décisions se prennent par consensus ou à la majorité simple des membres présents (Article 19).
- La CLDR peut inviter des personnes extérieures, mais elles n'ont pas le droit de vote (Article 20).

PAUSE DETENTE 😊

Pour amener de la convivialité et du ludique dans la réunion, la FRW propose aux membres de participer à un jeu de l'oie. L'objectif est de faire connaissance et de s'approprier les différentes facettes d'une Opération de développement rural. Les participants sont répartis en petits groupes, chaque groupe rassemblant des anciens et des nouveaux membres de la CLDR. Si possible, chacun utilise comme pion l'objet grâce auquel il s'est présenté en début de réunion.

5. Etat d'avancement des projets et des groupes de travail

5.1. La création d'un atelier rural à Préhyr

Description : transformation du réfectoire de l'ancienne école de Préhyr (utilisé pour l'épicerie de l'asbl RELAIS) en atelier rural. Il s'agit d'un bâtiment polyvalent à vocation économique, rénové ou construit par la commune, loué à de petites ou moyennes entreprises.

Auteur de projet : Guy Colson.

Budget : environ 920.000 €, avec des financements du développement rural (510.000 €), d'UREBA (chauffage) et de la commune.

Etat d'avancement : les travaux ont débuté le 3 mars 2025, pour une durée de 270 jours calendrier. C'est l'entreprise Tasia & Fils (Durbuy) qui a remporté le lot 1 (gros œuvre, parachèvements et abords).



Suites à donner : outre le suivi des travaux, la commune préparera une proposition de contrat de location, qui sera présentée à la CLDR lors d'une prochaine réunion.

5.2. L'aménagement des entrées de villages

Description : aménagement sécuritaire et identitaire d'entrées de villages. Le Directeur du SPW-MI Direction des Routes de Namur a refusé que la commune installe des totems sur le domaine routier régional. Dès lors, le Collège a décidé de se limiter aux aménagements (chicanes, dos d'âne, signalisation...) sur les 12 voiries communales sans placement de totems (liste en annexe 2).

Auteur de projet : Service Technique Provincial

Budget : environ 250.000 €, avec des financements du développement rural (148.000 €) et de la commune.

Etat d'avancement : les travaux débuteront le 4 août 2025. C'est l'entreprise Halloy (Rochefort) qui a obtenu le marché (un seul lot).

Suites à donner : il s'agira surtout de suivre les travaux.



Sur l'exemple d'aménagement présenté, les participants constatent la présence de chevrons. Il s'agit d'une « bande cyclable suggérée » dont le but est d'indiquer au cycliste la meilleure position à adopter sur la chaussée et à attirer l'attention des autres usagers. Comme discuté au Conseil Consultatif des Aînés, ce type de marquage, qui n'a pas de valeur juridique, suscite pas mal d'incompréhensions (circulation à double sens ou pas...). Les participants interrogent l'auteur de projet sur la possibilité de ne pas mettre de chevrons ou d'en mettre des deux côtés de la voirie.



Ce projet ne comprend donc plus aucun aménagement sur les routes régionales. Néanmoins, le SPW poursuit ses investissements pour la sécurisation de ses voiries.

5.3. La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux

Description : transformation de l'ancien presbytère de Laloux en trois logements et un local de rencontre et de service. Le principe du logement tremplin est de reverser une partie du loyer si les locataires s'installent dans la commune (construction ou acquisition).

Auteur de projet : Guy Colson.

Budget : environ 730.000 €, avec des financements du développement rural (338.000 €), d'UREBA (chauffage et isolation, environ 100.000 €) et de la commune.

Etat d'avancement : le Conseil communal (14 avril 2025) a approuvé le projet définitif. La commune attend la signature de la convention-réalisation par la Ministre pour lancer la procédure de marché public.

Suites à donner : outre le suivi des travaux, il s'agira de préparer le contrat de location.

5.4. Nouvelles demandes de conventions

Deux demandes de conventions sont initiées :

- Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr (ancienne cour de l'école) : budget global de 319.440 €, avec une demande d'intervention du DR de 255.552 €.
- Aménagement du tronçon de voie lente près de la ferme de Jambjoûle : budget global de 292.820 €, avec une demande d'intervention du DR de 234.256 €.



Ce chemin a été remblayé avec des cailloux de gros calibre et est devenu inaccessible. Il faudrait y remettre un empierrement plus fin.

Le Conseil communal a approuvé les conventions-faisabilités le 29 avril 2024. Il faut maintenant obtenir l'accord de la Ministre.

5.5. Groupe de travail nature

Le GT est composé d'une vingtaine de personnes, dont dix sont présentes régulièrement aux réunions.

Le GT s'est surtout concentré sur les appels à projets BiodiverCité, qui ont permis de concrétiser plusieurs réalisations. Les projets en cours actuellement (à terminer pour le 1^{er} mars 2026) :

- Protection du Lucane Cerf-volant (3000 €)
- Malle pédagogique relative aux oiseaux des berges (610 €)
- Placement de nichoirs en milieu agricole (2125 €)
- Trame Noire - sensibilisation et actions (1250 €)
- Cimetières fleuris (2440 €)
- Distribution d'arbres lors de la Semaine de l'Arbre 2025 (2500 €)

La dernière réunion du groupe s'est tenue le 31 mars 2025. Il n'y aura sans doute pas d'appel à projets BiodiverCité en 2025 ; à voir comment le GT évoluera et quel sera l'appui de la commune.

5.6. Groupe de travail petit patrimoine

Ce groupe a surtout fonctionné de 2021 à 2023 (dernière réunion le 23 août 2023). Une dizaine de personnes ont encodé environ 282 éléments du petit patrimoine sur le site Bibliotheca : <https://bibliotheca.rochefort.be/> . Un évènement de présentation des résultats s'est tenu le 17 novembre 2022.

L'inventaire est quasi en pause depuis 2023. Via un appel à projets de la Province de Namur, il était proposé de poursuivre l'inventaire avec l'aide d'étudiants jobistes, mais cela n'a pas abouti.

Le groupe de travail avait proposé 6 éléments à étudier dans le cadre d'un appel à projets 2022 de la Province de Namur relatif au petit patrimoine hydraulique. La candidature de la Ville a été retenue et le Collège provincial lui a octroyé une aide financière de 1200 euros pour l'étude sanitaire de ces 6 éléments. Ces études ont permis de bien préciser les techniques à mettre en œuvre pour restaurer ces éléments. Le Service Technique Communal doit poursuivre les démarches et faire des demandes de subvention (pour les travaux) auprès de l'Agence wallonne du Patrimoine.



Dans le cadre des Journées du Patrimoine (2^e WE de septembre), Jean-Luc Fivet organise des promenades guidées dans Jemelle, avec la découverte de nombreux éléments du petit patrimoine. Avis aux amateurs !

5.7. Perspectives

La période de validité du PCDR (10 ans) se termine le 9 mai 2029 et la commune ne pourra introduire qu'une seule demande de financement du développement rural durant les deux dernières années. Par ailleurs, les moyens humains et financiers de la commune constituent aussi des facteurs limitants. Il est donc important de planifier les prochaines demandes.

La réunion suivante (en septembre ou octobre) aura pour objectif de passer en revue les projets du PCDR et de faire des propositions au Collège pour les futures demandes de convention en développement rural. Il s'agira de voir aussi quels GT lancer ou relancer.



La liste des projets est en annexe 3 et sera aussi envoyée avec l'invitation à la prochaine réunion.

6. Divers



La prochaine réunion de la CLDR se tiendra en septembre ou octobre. Les participants demandent que les réunions s'organisent préférentiellement le mardi à 19h00.



Plusieurs participants soulèvent des problèmes de sécurité routière :

- La traversée de Montgauthier (N929) vient d'être réaménagée et est devenue une vraie autoroute. Le trafic est important (accès au domaine de Chevetogne) et les automobilistes, surtout ceux venant de la direction de Houyet, roulent beaucoup trop vite dans le village. En conséquence, tout le monde conduit ses enfants à l'école en voiture, une pétition est en cours...Même si la route est régionale, des aménagements sont possibles (cf. traversée de Haid, entrée d'Haversin...). Pourquoi ne pas installer des chicanes côté Houyet ?
- La rue des Tanneries à Rochefort subit un trafic important de poids lourds, perdus ou qui suivent aveuglément le raccourci proposé par le GPS. Comme c'est une route communale, les riverains demandent le placement d'une signalisation interdisant l'accès aux véhicules de plus de 7,5 tonnes.
- Les ponts de Villers-sur-Lesse seront prochainement réouverts et il faut s'attendre à du trafic de transit, notamment des poids lourds. La commune pourrait-elle intervenir auprès du SPW pour qu'il prévoit la signalisation et les aménagements nécessaires ?

Madame Angie Wirtz, Conseillère communale et Présidente de la CLDR, remercie les participants pour leur présence et leur propose de partager le verre de l'amitié.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Présents le 01/07/25 :

- CONVIE Bernard, MERTZ Louise, WIRTZ Angie (Présidente), BIEVET Marc, BLAJ Iosefina, BRISBOIS Joseph, BROHET Alain, COLSON Camille, CORDIER Vincent, DEL BUFALO Gaetano, DUBOIS Laurent, FIVET Jean-Luc, JACQUES Vincent, LAROCHE Marc, LOTHAIER Marie-Claire, LOUIS Annick, MARCHAL Didier, PIRSON Bénédicte, SIMON Karin et VALETTE Luc, Membres de la CLDR ;
- Margaux KELLER, employée communale en charge du développement rural ;
- Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 01/07/25 :

- LAVIS Thierry, LEJEUNE Jean-Pol et JEANBAPTISTE Éric, Membres de la CLDR.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60

Annexe 1 : objectifs du PCDR de Rochefort :

Rochefort en 2030...			
<i>Enjeu transversal : Rochefort 2.0</i>			
<i>Défi 1 :</i> Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire	<i>Défi 2 :</i> Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs	<i>Défi 3 :</i> Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel	<i>Défi 4 :</i> Renforcer les initiatives et les liens entre générations
<i>Objectif 1 :</i> Développer l'économie résidentielle. <i>Objectif 2 :</i> Valoriser le plateau de la gare de Rochefort-Jemelle. <i>Objectif 3 :</i> Encourager et accompagner les jeunes vers le monde professionnel. <i>Objectif 4 :</i> Soutenir le développement de la filière « produits locaux », tant au niveau de l'agriculture que de la commercialisation.	<i>Objectif 1 :</i> Développer l'habitat dans certains villages et rendre attractif l'habitat à Jemelle. <i>Objectif 2 :</i> Améliorer l'aménagement des espaces publics et renforcer la sécurité objective et/ou subjective. <i>Objectif 3 :</i> Elaborer des solutions pour la mobilité, surtout vers Rochefort-centre et la gare de Rochefort-Jemelle tout en intégrant le tourisme.	<i>Objectif 1 :</i> Développer la coordination et les initiatives en faveur de la nature et des cours d'eau et réduire les pressions sur l'environnement. <i>Objectif 2 :</i> Favoriser le renforcement du tourisme local. <i>Objectif 3 :</i> Poursuivre et approfondir la politique volontariste de gestion de l'énergie et les démarches en matière d'énergies renouvelables.	<i>Objectif 1 :</i> Mettre en place des initiatives pour les différentes tranches d'âges, avec une attention accrue et spécifique envers les jeunes. <i>Objectif 2 :</i> Favoriser la participation citoyenne et le bénévolat.

Annexe 2 : liste des entrées de villages (sur routes communales) concernées par des aménagements

- Forcée, rue des Coûres
- Buissonville, rue de la Fontaine
- Havrenne, rue du Petit Bois
- Havrenne, rue de Humain (2 aménagements)
- Navaugle, rue du Doneu
- Lessive, rue de l'Antenne
- Eprave, rue de la Digue
- Eprave, rue du Pêcheron
- Belvaux, rue des Onais
- Belvaux, rue des Pairées
- Lavaux-Sainte-Anne, rue de la Baronne Lemonnier
- Villers-sur-Lesse, rue de la Famenne

Annexe 3 : liste des projets du PCDR de Rochefort

FP 1 <u>Lot 1</u>	Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées (voiries communales)
FP 2 Lot 1	Rénovation de la salle de la « balle-pelote » de Mont-Gauthier en maison de village polyvalente
FP 3 Lot 1	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux
FP 4 Lot 1	Mise en place d'un PCDN
FP 5 Lot 1	Création d'un atelier rural à Préhyr
FP 6 Lot 1	Mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune
FP 7 Lot 1	Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort
FP 8 Lot 1	Création de logements « tremplins » à Laloux
FP 9 Lot 1	Aménagement des abords de la salle de Buissonville
FP 10 Lot 1	Aménagement de la salle en maison de village et de la place d'Havrenne
FP 1 <u>Lot 2</u>	Développement d'initiatives citoyennes pour soutenir l'économie locale
FP 2 Lot 2	Acquisition, rénovation et embellissement des logements au centre de Jemelle
FP 3 Lot 2	Création de logements publics au centre de Rochefort
FP 4 Lot 2	Aménagement d'espaces publics, de rencontre ou de parc
FP 5 Lot 2	Aménagement d'un espace multisports pour le Ry de Vachaux

FP 6 Lot 2	Amélioration de l'esthétique de Mont-Gauthier
FP 7 Lot 2	Innovation dans les solutions de mobilité proposées sur le territoire et communication sur ces possibilités
FP 8 Lot 2	Valorisation des ressources aquifères non potables
FP 9 Lot 2	Valorisation des plans d'eau de Rochefort et Han-sur-Lesse
FP 10 Lot 2	Création d'activités intergénérationnelles au centre-Ville mais surtout dans les villages
FP 11 Lot 2	Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées
FP 12 Lot 2	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux (projets activables)
FP 13 Lot 2	Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort
FP 1 <u>Lot 3</u>	Revalorisation du site de la gare de Rochefort-Jemelle pour assurer son maintien et son développement
FP 2 Lot 3	Adaptation de l'enseignement et des formations proposées en lien avec les spécificités de la commune
FP 3 Lot 3	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs
FP 4 Lot 3	Création de logements dans les villages
FP 5 Lot 3	Mise en place du projet de ville à Rochefort
FP 6 Lot 3	Dynamisation et verdurisation du site du vélodrome et de ses abords
FP 7 Lot 3	Création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable
FP 8 Lot 3	Placement de panneaux solaires pour réduire la facture énergétique communale
FP 9 Lot 3	Soutien communal aux clubs sportifs et développement d'infrastructures
FP 10 Lot 3	Développement de services d'aide à domicile pour les aînés
FP 11 Lot 3	Mise en place d'un WIFI urbain et ouverture d'un Espace Public Numérique (EPN)

Marloie, le 25 novembre 2025

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°35

Au local Jeunesse à Rochefort, le 18 novembre 2025



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : prioriser la mise en œuvre des projets du PCDR, dresser l'état d'avancement des projets et des groupes de travail, assurer le suivi de la dernière réunion.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Soumettre la priorisation des projets subventionnables en DR au Collège	Décembre	COMMUNE / FRW
Préparer les projets non subventionnables à aborder en CLDR	Début 2026	COMMUNE / FRW
S'assurer que le dispositif ralentisseur à l'entrée de Lessive n'est pas dangereux	Au plus vite	COMMUNE / STP
Clarifier les « bandes cyclables suggérées » et expliquer le principe	Au plus vite	COMMUNE ?

Légende :

○  Validation, décision

○  Commentaires, échanges, discussions

○  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)

○  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

Madame Angie Wirtz, Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour. Un rapide tour de table permet de rappeler les noms et prénoms de chacun.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2025

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 1^{er} juillet 2025 est approuvé sans modification.

Le suivi des différents points est repris dans les « divers ».

2. Futurs projets du PCDR à mettre en œuvre

2.1. Présentation du contexte

Comme expliqué lors de la réunion précédente, le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Rochefort a été élaboré de septembre 2016 à juin 2018. De nombreux citoyens ont exprimé leurs souhaits pour l'avenir de leur territoire et ont construit, avec les élus, les objectifs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les années à venir. Le Gouvernement wallon a approuvé ce PCDR le 9 mai 2019, pour une période de 10 ans, ce qui ouvre la porte à des subventions régionales.

Le PCDR de Rochefort est disponible sur le site <https://www.rochefort-odr.info/>.

Le PCDR de Rochefort compte 34 fiches-projets ; la liste a été envoyée aux membres de la CLDR avec l'invitation à la réunion.

Les fiches-projets sont réparties en 3 lots :

- Lot 1 : projets à réaliser en premier lieu ; les fiches sont précises, avec une estimation budgétaire (mais établie en 2018)
- Lot 2 : projets à réaliser dans un second temps ; les fiches sont précises, mais sans estimation budgétaire
- Lot 3 : il s'agit davantage d'intentions, avec des fiches peu précises et sans budget.

2.2. Méthode de travail

L'objectif de la réunion est de faire un tri des projets et de voir lesquels doivent prioritairement être abordés, soit pour solliciter un financement du développement rural, soit pour organiser un groupe de travail ou une réflexion en CLDR.

Le budget de la Wallonie mais aussi les moyens humains et financiers de la commune sont des facteurs limitants. Il est donc important de planifier les prochaines demandes. Pour rappel, la CLDR est une commission consultative. La décision finale d'initier un projet, surtout avec un impact financier, revient au Collège puis au Conseil communal.

Pour aider la CLDR à se fixer des priorités, la FRW a réorganisé la liste des projets en fonction de leur état d'avancement et de leur mode de financement. Ce document est remis aux participants et s'organise de la manière suivante :

- La liste des projets réalisés ou en cours de mise en œuvre : pour information
- La liste des projets non réalisés et finançables par le développement rural : à prioriser
- La liste des projets non réalisés et non finançables par le développement rural mais qui pourraient être portés par la CLDR ou un groupe de travail : à prioriser aussi.

Pour rappel, la stratégie de développement se structure selon 4 défis :

- Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire
- Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs
- Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel
- Renforcer les initiatives et les liens entre générations

2.3. Projets réalisés ou en cours

La FRW passe rapidement en revue la liste des projets (voir en annexe 1)

2.4. Les projets non réalisés et finançables par le développement rural

La FRW a identifié 12 projets qui pourraient bénéficier de subventions du développement rural. Dans certains cas, le projet est encore peu précis et la source de financement est donc difficile à valider.

Ces projets proviennent du lot 1 et du lot 2, mais aussi du lot 3. La période de validité du PCDR se termine en mai 2029 et la commune ne pourra rentrer qu'une seule demande de subvention durant les deux dernières années. Par ailleurs, deux demandes sont toujours dans l'attente de l'accord de la Ministre. Dès lors, le nombre de conventions à introduire sera réduit et il est important d'avoir une vue globale jusqu'au terme du PCDR.

La FRW résume les différents projets et les participants émettent quelques remarques :



Les projets ont été rédigés en 2018 ; depuis lors, beaucoup de choses ont changé. Ainsi, Louise Mertz précise qu'à Jemelle, la Ville a reçu des subsides pour acheter des bâtiments, les démolir et créer des espaces verts pour faciliter le ruissellement (suite aux inondations). A Rochefort, plusieurs promoteurs immobiliers développent des projets de logement, comme à la rue de la Passerelle.



Le projet relatif à la gare de Rochefort-Jemelle ne vise pas nécessairement l'ancien atelier des locomotives (dont le coût de réhabilitation sera fort élevé). Il peut aussi concerner l'amélioration de la signalisation (pour orienter les touristes vers le Ravel, Rochefort, Han, ...), l'aménagement de certains sites (à condition que la commune soit ou devienne propriétaire) ...



A Eprave, rue du Treux, le mur de soutènement de la route communale a été endommagé lors des inondations de 2021. Est-ce que ce projet pourrait rentrer dans la liste ? La commune peut effectivement rentrer deux nouveaux projets (non repris dans le PCDR mais répondant à la stratégie de développement) moyennant un dossier assez important. Mais, dans ce cas, il s'agit de travaux d'entretien qui, a priori, ne sont pas éligibles aux subventions du développement rural.



La mise en œuvre de ces projets, notamment dans les espaces publics, doit être l'occasion de « débétonner » la Ville, de permettre au maximum l'infiltration de l'eau là où elle tombe et de favoriser la biodiversité.



La commune va acquérir les terrains aux abords du vélodrome car ils sont en zone inondable. Des aménagements légers (bancs, cheminements...) pourraient être envisagés, à condition qu'ils résistent aux inondations et qu'ils soient compatibles avec les usages actuels du site (Timeless Festival...).

Ensuite, chaque membre de la CLDR reçoit 3 pastilles à coller en face du ou des projets qu'il estime les plus importants.

Les résultats des votes sont les suivants :

N°	Intitulé	Vote
1.10	Aménagement de la place d'Havrenne	1
2.2	Acquisition, rénovation et embellissement des logements au centre de Jemelle	1
2.3	Création de logements publics au centre de Rochefort	4

2.4	Aménagement d'espaces publics, de rencontre ou de parc	11
2.5	Aménagement d'un espace multisports pour le Ry de Vachaux	3
2.6	Amélioration de l'esthétique de Mont-Gauthier	3
2.9	Valorisation des plans d'eau de Rochefort et Han-sur-Lesse	2
2.12	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux	14
3.1	Revalorisation du site de la gare de Rochefort-Jemelle pour assurer son maintien et son développement	5
3.4	Création de logements dans les villages	0
3.5	Mise en place du projet de ville à Rochefort	3
3.6	Dynamisation et verdurisation du site du vélodrome et de ses abords	4

Les 3 projets prioritaires sont donc :

1. Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux (voies lentes)
2. Aménagement d'espaces publics, de rencontre ou de parc
3. Revalorisation du site de la gare de Rochefort-Jemelle



Cette proposition de priorisation sera soumise au Collège, puis en fonction des projets, il faudra préciser le contenu.

2.5. Les projets portés par la CLDR ou un groupe de travail

Certains projets ne nécessitent pas de lourds travaux, mais demandent d'abord de la réflexion, de l'imagination, un peu de temps... La FRW a sorti 7 projets issus des lots 1 et 2 et propose de les prioriser. Les 7 projets qui restent dans le lot 3 pourront être abordés plus tard.

Pour ce travail, les participants se répartissent en 4 sous-groupes, en veillant à mixer anciens et nouveaux membres de la CLDR. Chaque sous-groupe choisit un projet à étudier et récupère la fiche-projet concernée ; si elle est déjà prise par un autre sous-groupe, il choisit un autre projet. L'analyse consiste à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les objectifs de ce projet ? A quoi veut-on arriver ?
- Quels sont les moyens à utiliser, les actions à mettre en œuvre ? Que va-t-on faire ?
- Quelles sont les aides potentielles pour y arriver ? Les partenariats ?
- Quels sont les obstacles à surmonter, les freins (budget, réglementation...) ?
- En conclusion, pourquoi aborder cette idée en CLDR (arguments) ? Qu'est-ce que la CLDR va pouvoir apporter ? Est-ce maitrisable par la commune ?

Chaque sous-groupe traite un projet, puis met en commun ses réflexions.

Les résultats des sous-groupes sont en annexe et concernent les 4 projets suivants :

- 1.4. Mise en place d'un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)
- 1.7. Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort
- 2.1. Développement d'initiatives citoyennes pour soutenir l'économie locale
- 2.8. Valorisation des ressources aquifères non potables



Lors de prochaines réunions de CLDR, ces sujets seront approfondis.

3. Etat d'avancement des projets

3.1. La création d'un atelier rural à Préhyr

Description : transformation du réfectoire de l'ancienne école de Préhyr (utilisé pour l'épicerie de l'asbl RELAIS) en atelier rural. Il s'agit d'un bâtiment polyvalent à vocation économique, rénové ou construit par la commune, loué à de petites ou moyennes entreprises.

Etat d'avancement : les travaux ont débuté le 3 mars 2025, pour une durée de 270 jours calendrier. Le gros-œuvre est terminé, les châssis sont placés ainsi que la chambre froide. Les travaux relatifs au chauffage (pompe à chaleur) et à l'électricité sont en cours ainsi que l'équipement et le carrelage mural du bloc sanitaire. Le chantier devrait se terminer en janvier 2026. Par ailleurs, la commune a sollicité un notaire pour travailler sur le contrat de location et une fourchette de loyers.

3.2. L'aménagement des entrées de villages

Description : aménagement sécuritaire d'entrées de villages, sur des routes communales.

Etat d'avancement : le début des travaux prévu initialement 4 août 2025 a été reporté en octobre. C'est en cours.

Les participants émettent ces remarques :



L'aménagement de l'entrée du village de Lessive (en venant de Lavaux-Sainte-Anne) est dangereux. Le dispositif ralentisseur est placé dans un virage, ce qui limite considérablement la visibilité des automobilistes.



La mauvaise compréhension du principe de la « bande cyclable suggérée » (chevrons) avait déjà été soulevée lors de la dernière réunion et est à nouveau évoquée. Ce marquage est purement indicatif et sert juste à attirer l'attention des cyclistes et des automobilistes. Il ne s'agit donc pas d'une piste cyclable ! Le problème apparaît surtout lorsque les chevrons ne sont marqués que sur un seul côté de la route (par exemple, entre Eprave et Han-sur-Lesse). Les participants s'interrogent sur l'intérêt de ce marquage. Ils demandent que les chevrons figurent systématiquement sur les deux côtés de la voirie... ou pas du tout !



Pour aller de Rochefort vers Jemelle, après le rond-point, un panneau interdit aux cyclistes et aux piétons de prendre la piste cyclable sur le côté gauche de la route, à contresens des voitures. C'est logique pour les cyclistes vu qu'il y a une piste cyclable de chaque côté de la route. Par contre, c'est beaucoup moins sécurisant pour les piétons qui ne voient venir ni les cyclistes, ni les voitures. Les piétons devraient pouvoir circuler à contresens.

3.3. La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux

Description : transformation de l'ancien presbytère de Laloux en trois logements et un local de rencontre et de service.

Etat d'avancement : le Conseil communal (14 avril 2025) a approuvé le projet définitif. La commune attend la signature de la convention-réalisation par la Ministre pour lancer la procédure de marché public.

3.4. Nouvelles demandes de conventions

Deux demandes de conventions sont initiées (Conseil communal du 29 avril 2024) et en attente de l'accord de la Ministre :

- Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr (ancienne cour de l'école) : budget global de 319.440 €, avec une demande d'intervention du DR de 255.552 €. Par ailleurs, la commune vient d'obtenir une subvention de 558.520,50 € (à 80%) pour rénover la crèche. L'aménagement de la cour viendrait donc à point pour finaliser la redynamisation de ce site.
- Aménagement du tronçon de voie lente près de la ferme de Jambjoûle : budget global de 292.820 €, avec une demande d'intervention du DR de 234.256 €.

4. Divers



Louise Mertz apporte quelques informations sur des points abordés lors de la réunion précédente :

- La traversée de Montgauthier (N929) vient d'être réaménagée ; le nouveau revêtement incite les automobilistes à rouler trop vite. La commune a introduit un dossier auprès du SPW (gestionnaire de la voirie) pour aménager une zone 30 à proximité de l'école ainsi que des chicanes aux entrées du village.
- Le problème d'empierrement du chemin près de Jambjoûle est relayé au Service Technique Communal, qui va voir ce qu'il peut faire.



« Noël au Son des Trompes », le **samedi 13 décembre 2025 à 19h30** dans l'église de Jemelle, avec aussi le village miniature et l'exposition de cartes postales de Noël.



Semaine de l'Arbre 2025 :

Distribution gratuite d'essences indigènes d'arbres et d'arbustes le **samedi 22 novembre 2025, de 9h00 à 14h00**, dans la cour de l'école communale de Rochefort-Centre, avec la participation du DNF, de Natagora et du GAL Romana. Durant la semaine, une animation concernera la taille des arbres fruitiers.



Au Centre culturel, le **dimanche 7 décembre à 15h00**, théâtre en wallon par la troupe des Gais wallons et souper (raclette) en partenariat avec la Confrérie de la Djote de Jemelle, au profit de l'école « Les Capucines » de Rochefort.



Au Centre culturel, les **13-14-20-21-27 et 28 décembre de 14h à 18h00**, « Rochefort en Provence ». Christian Van Hooren déménage sa crèche au Centre culturel, avec des tableaux de l'actualité et plus de 200 santons, dont certains représentent des figures locales connues...



Des projets qui rapprochent, des événements qui rassemblent !

La Ville de Rochefort souhaite imaginer un projet fédérateur, comme des Jeux « Inter villages », ou autres, qui réunirait les comités de chaque village autour d'un événement annuel commun, convivial et rassembleur. Pour connaître l'avis des habitants avant de se lancer, la commune organise une réunion d'échange et de discussion le **10 décembre 2025 à 19h00** à la Maison Citoyenne de Rochefort.



La prochaine réunion de la CLDR se tiendra **en 2026**. Les participants confirment leur demande d'organiser préférentiellement les réunions le mardi à 19h00.

Alain Jacquet remercie les participants pour leur présence et leur motivation ... et leur souhaite déjà de joyeuses fêtes et une excellente année 2026 !

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Anatole Lepère et Alain Jacquet

Présents le 18/11/25 :

- LEJEUNE Jean-Pol, MERTZ Louise, WIRTZ Angie (Présidente), BIEVET Marc, BLAJ Iosefina, CORDIER Vincent, DEL BUFALO Gaetano, DUBOIS Laurent, FIVET Jean-Luc, JACQUES Vincent, JEANBAPTISTE Éric, LAROCHE Marc, LOTHAIRE Marie-Claire, LOUIS Annick, MARCHAL Didier et VALETTE Luc, Membres de la CLDR ;
- Margaux KELLER, employée communale en charge du développement rural ;
- Anatole LEPERE et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 18/11/25 :

- BRISBOIS Joseph, BROHET Alain, COLSON Camille, Membres de la CLDR.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60

Annexe : projets réalisés ou en cours

1.1	Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées (voiries communales)	Convention DR signée	Les travaux sont en cours.
1.2	Rénovation de la salle de la « balle-pelote » de Mont-Gauthier en maison de village polyvalente	/	Le comité local va lancer les marchés publics nécessaires, avec le soutien financier de la commune et d'Infrasport
1.3	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux	Convention DR en attente	Pour la liaison de Jambjoûle vers la route de Laloux
1.5	Création d'un atelier rural à Préhyr - Aménagement du bâtiment - Aménagement de la cour	Convention DR signée Convention DR en attente	- Les travaux sont en cours pour l'atelier rural. - En attente
1.8	Création de logements « tremplins » à Laloux	Convention DR signée	En attente de la signature de la convention-réalisation par la Ministre.
1.9	Aménagement des abords de la salle de Buissonville	/	Réalisation d'aménagements à l'arrière du bâtiment dans le cadre de l'appel à projets "C'est ma ruralité"
1.10	Aménagement de la salle d'Havrenne en maison de village	/	Rénovation de la salle en cours (terminé vers janvier 2026) via un subside du SPW Mobilité et Infrastructures (Rénovation énergétique des infrastructure sportives)

Annexe : résultats des réflexions des sous-groupes



Quels sont les objectifs ? À quoi veut-on arriver ?

- Fédérer les différentes associations / citoyens / comités qui font des actions en faveur de la biodiversité
- Créer des actions communes et conscientiser aux enjeux environnementaux



Quels sont les moyens ? Quelles actions mettre en place ?

- Rencontres, conférences, formations, animations
- Avoir un coordinateur au niveau de la Commune



Aides potentielles :

- L'Administration Communale
- Associations (Natagora, Prémobile, Cercle des Naturalistes de Belgique,...)

Freins & obstacles :



- Absence et/ou réduction des subsides



Pourquoi aborder ce projet en CLDR ? Qu'est-ce que la CLDR peut apporter? Est-ce maitrisable par la Commune ?

- La préservation de l'environnement fait partie du développement rural dans sa dimension durable
- La commune serait plus là en soutien et en coordination (+ soutien du service technique)
- La CLDR peut apporter une aide logistique
- La prise en compte de la nature peut aussi s'envisager à travers la mise en oeuvre des autres projets (liens avec le patrimoine, l'attractivité de la ville, ...)



Quels sont les objectifs ? À quoi veut-on arriver ?

- Inventaire en cours dans les villages → à finaliser
- Mise en valeur - Découverte (journée du patrimoine)
- Conservation / Préservation



Quels sont les moyens ? Quelles actions mettre en place ?

- Trouver des ressources dans chaque village
- Subside Petit Patrimoine Populaire Wallon : 75% des coûts avec un plafond de 10.000€



Aides potentielles :

- Cercle Culturel et Historique de Rochefort + les aînés
- Service technique
- Bénévoles

Freins & obstacles :



- Privé / public
- Subsidés
- Méconnaissance du patrimoine
- Personnes ressources dans tous les villages



Pourquoi aborder ce projet en CLDR ? Qu'est-ce que la CLDR peut apporter? Est-ce maitrisable par la Commune ?

- (Re)Dynamiser le tourisme
- Entretenir la mémoire collective
- En relation avec projet 2.8 (pompes)
- En relation avec projet 2.10 - Activité intergénérationnelles
- Cohésion sociale
- Gérable par la Commune (Par exemple : plaques infos chapelles & expo 2 ans à l'église de Rochefort)



Quels sont les objectifs ? À quoi veut-on arriver ?

- Développer l'économie locale (aide à la création d'emploi)
- Augmenter l'attractivité des secondes résidences et des gîtes
- Ouverture des commerces le dimanche
- Communication interne entre les commerçants



Quels sont les moyens ? Quelles actions mettre en place ?

- Former, accompagner vers le monde professionnel, présenter les entreprises
- Etendre le périmètre du Welcome Pack aux secondes résidences
- Réunir l'ADL et le comité des commerçants
- Création d'un groupe Whats App des commerçants



Aides potentielles :

- ADL

Freins & obstacles :



- Moyens financiers



Pourquoi aborder ce projet en CLDR ? Qu'est-ce que la CLDR peut apporter? Est-ce maitrisable par la Commune ?

- Développement du tourisme
- Attractivité de Rochefort
- Meilleure entente entre commerçants
- La CLDR peut apporter une aide logistique et un échange avec les autres commissions



Quels sont les objectifs ? À quoi veut-on arriver ?

- Remettre en service un point d'eau non potable par village



Quels sont les moyens ? Quelles actions mettre en place ?

- Recensement et identification des “captages” (Cartographier via bibliotheca)
- Estimation de la remise en état et de l'embellissement
- Prioriser les points (1 par village)
- Mise en état + signalisation
- Ajout énergie



Aides potentielles :

- Service des eaux de la ville
- INASEP / SWDE
- STC
- AWAP

Freins & obstacles :

- Point de fourniture électrique
- Connaissance
- Permis d'urbanisme
- Public cible
- Risque “sanitaire”



Pourquoi aborder ce projet en CLDR ? Qu'est-ce que la CLDR peut apporter? Est-ce maitrisable par la Commune ?

- Projet qui touche tous les villages
- Cohésion sociale dans les villages
- Attrait touristique (circuit de randonnée, point de vue, ...)
- La CLDR peut relayer et communiquer dans les villages
- La CLDR peut organiser une marche ou balade à vélo reliant les pompes
- La CLDR peut apporter sa connaissance des emplacements et de l'environnement
- Projet maitrisable par la commune



CLDR DE ROCHEFORT

COMPTE-RENDU DE LA 12^E RÉUNION DU GT NATURE

Préhyr, le 31 mars 2025

Vincent Cordier et Alain Jacquet accueillent les participants à cette réunion du groupe de travail Nature. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. Mise en œuvre des projets de BiodiverCité 2024

Au printemps 2024, le groupe de travail avait planché sur différentes idées pour répondre à l'appel à projets BiodiverCité 2024. Vincent avait affiné ces propositions et encodé les fiches sur le site de la Région pour le 31 mai 2024. Le SPW a ensuite demandé quelques précisions, puis a donné son aval et la Ministre Dalcq a accordé le subventionnement le 25 novembre 2024.

Il s'agit maintenant de concrétiser les projets retenus. Les déclarations de créance doivent être rentrées au SPW pour le 1er mars 2026. L'objectif est donc d'identifier les actions à mener et de voir comment le groupe de travail peut apporter son aide.

Le contrat de Vincent n'étant pas reconduit, il quittera son emploi à la Ville de Rochefort fin avril. C'est donc d'autant plus important de bien initier la mise en œuvre des projets, qu'il faudra poursuivre avec la ou les personnes qui reprendront ses compétences.

La commune de Rochefort a obtenu le financement de ces 6 fiches :

- Protection du Lucane Cerf-volant
- Malle pédagogique relative aux oiseaux des berges et des rivières
- Placement de nichoirs en milieu agricole
- Trame Noire - sensibilisation et actions
- Cimetières fleuris
- Distribution d'arbres lors de la Semaine de l'Arbre 2025

1.1. Protection du Lucane Cerf-volant

Pour rappel, le lucane est une espèce thermophile qui a besoin de bois mort (souche...) pour tout son stade larvaire. Les inventaires du DEMNA montrent que ce gros coléoptère est présent du côté de Villers-sur-Lesse, Lavaux-Sainte-Anne et Ave.

Description : aménagement de 6 incubateurs dans et à proximité des sites répertoriés afin de faciliter sa reproduction et son redéploiement.

Budget : 3.000 €

300 € pour les bois

300 € pour les fournitures (fixations...)

2.400 € pour l'installation (par entreprise)

Localisation : 6 stations identifiées à Villers/Lesse, Ave-et-Auffe et Lavaux, sur propriété communale.

Porteur : Ville de Rochefort

A faire :

- Etape préliminaire : récolter des informations précises sur la description d'un incubateur (dimensions, matériel nécessaire...) et sur sa mise en œuvre, voire aller visiter des sites. Il est en effet essentiel de partir sur de bonnes bases et donc de profiter des expériences déjà réalisées. En Flandre, plusieurs projets ont déjà été mis en œuvre (cf. Natuurpunt - <https://www.natuurpunt.be/>). Le DEMNA (Rudy Cors) a aussi des informations.
- Sur base de ces informations, rédaction du cahier des charges pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux → Service Technique Communal (STC)
- Fourniture de bois (dimensions, essences...) : voir rapidement avec le DNF
- Implantation précise sur le terrain : prévoir une concertation avec le DNF (car sites en forêt soumise, en partie en Natura 2000) et avec Natagora (pour la réserve naturelle de Basse Wimbe - Patrick)
- Travaux : septembre – octobre 2025 (en étant attentif aux jours de chasse !)
- Communication sur l'action : ce serait intéressant de parler de l'intérêt du bois mort, des vieilles forêts... sans toutefois envoyer les gens observer les incubateurs ! C'est un sujet original qui pourrait peut-être intéresser Matélé.
- Il faudra aussi avertir le DEMNA du projet et de l'implantation exacte des incubateurs pour qu'il puisse assurer un suivi.

1.2. Malle pédagogique relative aux oiseaux des berges et des rivières

Description : création d'une malle pédagogique pour sensibiliser le jeune public à la protection des oiseaux (cincle plongeur, bergeronnette des ruisseaux, martin pêcheur, hirondelle des rivages)

Budget : 610 €

Pour la malle, des outils pédagogiques d'animation (représentations d'oiseaux, appeaux...), des maquettes (berges, nids...), des jeux éducatifs, des livres...

Porteur : Contrat de rivière Lesse

A faire :

- Description du contenu de la malle : Stéphanie est preneuse de toutes les aides et conseils pour constituer la malle. Le Contrat de rivière a déjà deux maquettes (cincle et martin pêcheur) et pourra aussi faire le lien avec le placement de nichoirs pour les cincles. Le cormoran pourrait permettre d'initier un débat sur l'équilibre à trouver avec la pêche, la gestion des eaux courantes...
- Mise à disposition : la malle sera stockée dans les locaux du Contrat de rivière et disponible en prêt. Néanmoins, pour mener une animation intéressante, il sera nécessaire de faire appel à un guide-nature ou à quelqu'un du Contrat de rivière. La malle ne se suffira pas à elle-même et il semble difficile de former rapidement des personnes (profs des écoles communales...).

1.3. Placement de niohirs en milieu agricole

Description et localisation : achat et pose de 33 niohirs dans les zones agricoles pour
Moineaux friquets (5 groupes de 3 niohirs), sur Havrenne, Buissonville, Lavaux
Martinets noirs (5 groupes de 3 niohirs), sur des écoles et une salle
Chevêches d'Athena (3 niohirs), sur des terrains communaux à préciser

Budget : 2.125 €

1.705 € pour 33 niohirs et les fixations nécessaires

420 € d'expertise (observation, recensement...)

Porteur : Ville de Rochefort et Prémobile

A faire :

- Pour les martinets, les niohirs sont prévus en béton de bois pour en accroître la longévit . Par contre, les autres niohirs pourraient  tre en bois. Vincent Jacques, qui est professeur de menuiserie, propose de voir si son  cole pourrait les fabriquer et   quelles conditions → Vincent Cordier lui envoie les plans, l'essence de bois...
Patrick explique que la dimension du trou d'entr e du niohir est un  l ment primordial pour favoriser une esp re particuli re. Voir cette fiche du R seau Nature de Natagora : https://reseauunature.natagora.be/fileadmin/Projet_Reseau_Nature/Fiches_JNat/JNat_niohir-oiseau.pdf
- March  pour l'achat des niohirs et/ou de mat riaux (si collaboration avec une  cole) : STC
- Observation et recensement, choix des implantations pr cises des niohirs (sur terrains ou b timents communaux) :
 - Le Pr mobile serait partant.
 - Francis Bathy est le sp cialiste de la chouette chev che et connaît bien le terrain. Il a aussi des plans pour les niohirs.
 - Patrick peut aussi amener des propositions (dans des r serves naturelles g r es par Natagora, mais propri t s de la Ville).
- Pose des niohirs : STC

1.4. Trame Noire - sensibilisation et actions

Description : en 2024, la commune de Rochefort a b n fici  d'un accompagnement relatif   la trame noire, ce qui a permis d'organiser deux ateliers et d'identifier une s rie d'actions. En lien avec cette r flexion, il s'agit ici de l'am nagement – installation de 3 niohirs pour chouette effraie et d'actions de sensibilisation.

Localisation :  glises de Villers-sur-Lesse, Laloux et Lessive. Le clocher de l' glise de Villers ayant des probl mes de stabilit , il faudra peut- tre trouver un autre site, avec une hauteur suffisante (Malagne ?).

Budget : 1.250 €

600 € pour 3 niohirs

650 € pour des actions de sensibilisation (conf rence, article...)

Porteur : Ville de Rochefort

A faire :

- Pour les nichoirs, une collaboration est aussi envisageable avec l'école de Vincent Jacques → Vincent Cordier lui envoie les plans, l'essence de bois...
- Marché pour l'achat des nichoirs et/ou de matériaux (si collaboration avec une école) : STC
- Pose des nichoirs : STC

- Pour les actions de sensibilisation :
 - Les participants identifient plusieurs canaux (site internet de la Ville, réseaux sociaux, Le Courrier...). La convocation relative aux sacs poubelles est un courrier envoyé à tous les ménages et qui est fort lu ; ce serait intéressant de lui ajouter une information sur la trame noire.
 - Une conférence sur comment aménager son jardin en limitant la pollution lumineuse (éclairage intermittent, orienté vers le bas...) est fort intéressante mais risque de ne mobiliser que des personnes déjà convaincues.
 - Une autre possibilité est d'associer cette sensibilisation à différentes activités, comme celles du Prémobile (« Osons la nuit »), du Centre des Jeunes et de la Culture de Rochefort (CJC), des scouts...

1.5. Cimetières fleuris

Description et localisation : création de prairies fleuries dans les zones inoccupées des cimetières de Rochefort, Havrenne et Laloux + formation du personnel communal

Budget : 2.440 €

2.050 € pour aménager les cimetières

150 € pour la formation du personnel communal (via Adalia)

240 € pour les panneaux didactiques

Porteur : Ville de Rochefort

A faire :

- Etape préliminaire : évaluer la richesse actuelle des terrains concernés en espèces indigènes intéressantes. Il ne faudrait pas faire pire que l'état actuel !
 - Annick fera le travail pour Laloux (ancien et nouveau cimetière).
 - Vincent interrogera Francis Gauthier (STC) pour les cimetières de Havrenne et Rochefort.
- Marché public pour la préparation du sol et les semences (Ecosem) (pour travaux en septembre 2025) : STC
- Formation Adalia en juin : Vincent relance la participation du STC.
- Communication : l'idée est de mettre un petit panneau sur chaque site concerné, avec un QR-code qui renvoie vers des informations plus complètes.

1.6. Distribution d'arbres lors de la Semaine de l'Arbre 2025

Description : distribution d'arbres (novembre 2025) + 2 animations

Budget : 2.500 €

A faire :

- Marché public pour l'achat des plants : septembre – octobre 2025, STC. L'idée est d'acheter un peu moins d'arbres (1.500 au lieu de 2.000) mais de pouvoir prendre des plants qui coûtent plus cher, comme les fruitiers.

- Animations :
 - Le jour de la distribution des plants, Natagora sera présent → Annick
 - La semaine qui précède la distribution, l'animation est encore à définir : une balade avec un guide-nature ? une activité en lien avec la trame noire ? une fresque de la biodiversité ? ...

2. Retour sur les projets de BiodiverCité 2023

- Au secours des batraciens (690 €) : il s'agit de la création d'une malle pédagogique
 - Porteurs : Robert Vanhamme (STC) et Dimitri Arianoff (Natagora Famenne)
 - Etat d'avancement : fait
 - La malle est disponible chez les porteurs du projet. Ils l'utilisent très régulièrement (surtout en cette période de migration des batraciens) pour des animations dans les écoles, à Malagne, à Chevetogne...
- Panneau didactique "Castors" au Ry de Vachaux (470 €) : c'est la conception et le placement d'un panneau didactique.
 - Porteur : comité des villages du Ry de Vachaux (Annick) et Contrat de rivière Lesse
 - Etat d'avancement : fait, « Hector le castor » est à sa place !
 - Annick envisage une inauguration. Le coupé de ruban pourrait être complété par une conférence, par exemple d'Olivier Kints (olivier.kints@natagora.be) qui a réalisé une étude sur les impacts positifs et négatifs du castor et peut intervenir gratuitement.
- Nettoyage d'un étang près du château de Lavaux-Sainte-Anne (2.000 €) : le projet vise la vidange d'un des étangs pour permettre la minéralisation des boues et ensuite disposer d'un plan d'eau plus intéressant pour la biodiversité.
 - Porteur : Patrick
 - Etat d'avancement : fait pour la vidange, mais pas de ponton possible
 - Patrick explique que la vidange du plus petit plan d'eau de la zone écologique du château de Lavaux a été réalisée à la mi-septembre. Cet étang contenait peu de poissons et quelques écrevisses exotiques, ce qui démontre son intérêt pour la biodiversité. Un rapport est rédigé afin de conscientiser le gestionnaire et le convaincre de mener des actions d'amélioration au profit de la biodiversité. Cela pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet de renaturation de la vallée de la Wimbe.
- Restauration du verger de l'école de Wavreille (1.700 €) : il s'agit de réhabiliter le terrain en vue d'y planter un verger, avec une partie en prairie fleurie.
 - Porteur : Vincent
 - Etat d'avancement : le verger est planté (pommiers et poiriers indigènes) et la prairie fleurie est semée. Un panneau d'information sur les oiseaux a été conçu avec le Prémobile. Un petit poste d'observation va être aménagé par la commune. Des nichoirs pourront aussi être installés.
- Préservation du site du Belvédère à Han-sur-Lesse (5.030 €) : l'objectif est de créer un parcours piéton sécurisé sur 250m (80 poteaux reliés entre eux par une corde de sécurité permanente double rangée). L'idée est de préserver les zones sensibles qui sont piétinées par les visiteurs du site.
 - Porteur : DNF
 - Etat d'avancement : au vu de quelques incertitudes et faute de temps, le projet n'a pas pu être mis en œuvre.

- Distribution d'arbres lors de la Semaine de l'Arbre 2024 (2.000 €) : + 2 animations
 - o Porteur : Vincent
 - o Etat d'avancement : fait ! Tous les plans ont été distribués, les animations ont bien fonctionné...

3. Autres projets « nature » prévus prochainement à Rochefort

Centre culturel des Roches – Graine de nature :

- 10 avril à 14h30 : conférence (Rencontre avec un artiste animalier : Philippe Moës)
- 12 avril à 18h00 : vernissage d'une exposition photos (clichés tirés du concours photos du Festival International Nature Namur) + œuvres d'artistes locaux + portraits "Rochefort pour la biodiversité" (Kick)
- 12 avril à 20h00 : décentralisation du FINN, sélection de courts-métrages amateurs sélectionnés lors de l'édition 2024 du festival
- 13 avril à 15h00 : Jardin extraordinaire : Le tour du monde des animaux

Autres activités :

- Samedi 12 et dimanche 13 avril : au Petit Théâtre de la grande Vie, conférences et animations sur « habiter autrement », avec notamment un atelier de Vincent Cordier sur « le confort autrement ».
- Samedi 17 avril : à la Malagne, expo temporaire « Du jardin romain à la gestion des déchets » et à 18h30, balade à la découverte des batraciens animée par Natagora.
- Samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin : "weekend Jardins Nature" organisé par Natagora.

4. Divers

Stéphanie explique que ses collègues ont trouvé de nombreux batraciens écrasés rue de la Culée à Ave-et-Auffe (non loin d'un étang, derrière le couvent). Cette voirie est pourtant peu fréquentée. Il conviendrait d'y placer les panneaux du SPW et peut-être d'y envisager une action l'an prochain.



La date de la prochaine réunion du groupe de travail n'est pas fixée, mais il faudra certainement se revoir pour poursuivre la mise en œuvre des fiches.

Le groupe de travail remercie Vincent Cordier pour son travail, son implication, sa motivation... et l'applaudit chaudement.



Pour la Fondation rurale de Wallonie :
Alain Jacquet
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Présents :

- Arthur ZABUS, Echevin en charge de l'environnement ;
- Marie-Claire LOTHAIRE, Patrick LIGHEZZOLO (Natagora), Vincent JACQUES, Iosefina BLAJ, Stéphanie DESSY (Contrat de rivière Lesse), Annick DE CLERCK, Michel PERET (DNF) et Marc LAROCHE ;
- Vincent CORDIER, employé communal en charge de la coordination du PAEDC et de la préservation de la biodiversité ;
- Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Éric DESANTOINE, Marc BIEVET, Thibault VOGLAIRE, Bénédicte PIRSON.